



soliane



Une souris verte...



Charte « Les p'tits cailloux »

Cette charte a été conçue par le collectif « Les p'tits cailloux ». Elle définit ce collectif en donnant : ses objectifs, ses membres, leurs missions et valeurs communes, son fonctionnement.

Objectif du collectif

- ⤴ S'informer mutuellement, avoir des outils communs et à partager
- ⤴ Dupliquer nos actions et envisager le transfert d'informations et de contenus de nos activités et outils
- ⤴ Faciliter les échanges entre les membres du collectif et le transfert d'expériences, capitaliser nos outils

Membres du collectif

Membres fondateurs

Les associations à l'initiative de ce collectif et de cette charte sont : Une souris verte, Halte Pouce, Café d'Emma, Soliane, l'Esperluette.

La première rencontre a eu lieu en janvier 2011.

Membres du collectif et adhésion

Les associations fondatrices sont membres du collectif.

Tous les organismes adhérents sont signataires de la charte.

Le collectif dispose d'une fiche d'identité pour chaque membre.

Pour entrer dans le collectif, les associations doivent partager les valeurs communes. L'accueil d'un nouveau membre est soumis à l'accord du collectif sur présentation de son projet. Après accord de l'ensemble du collectif, le nouveau membre doit signer la charte.

Il est prévu un statut de « Membre associé » pour les organismes qui partagent les valeurs communes mais qui ne répondent pas à tous les points communs des membres adhérents.

Valeurs et caractéristiques communes

Les missions des associations signataires sont :

- ⤴ soutenir les familles, une approche globale, mettre en lien les familles (pair émulation), guidance/conseils/informations, favoriser la mise en lien avec d'autres lieux et associations.
- ⤴ informer les familles afin de leur permettre de faire des choix éclairés et d'avoir les moyens de décision (multiplicité des choix possibles)
- ⤴ favoriser l'inclusion dans la vie sociale en milieu ordinaire, faciliter/inciter la mixité des publics, la proximité des lieux de vie des enfants.

Les valeurs communes du collectif sont les suivantes :

- ✧ ancrage sur le territoire
- ✧ diversité des handicaps
- ✧ accès à la citoyenneté
- ✧ projet d'essémage à l'échelle nationale
- ✧ soutien aux actions en milieu ordinaire
- ✧ souhait de mutualisation
- ✧ neutralité, respect du choix des familles
- ✧ pair émulation
- ✧ reconnaissance de la compétence parentale

Caractéristiques communes :

- ✧ les membres du collectif sont des associations loi 1901.
- ✧ des parents sont présents dans les conseils d'administration des associations membres, il n'y a pas de limitation du nombre de places réservées aux parents dans le fonctionnement
- ✧ le public cible du collectif est concerné par toute déficience, maladie, avec ou sans handicap, tout âge.
- ✧ les membres du collectif apportent un soutien aux familles.
- ✧ les membres du collectif n'effectuent pas de suivi individuel de la personne, de rééducation, de suivi médical, ni psychologique. Ils ne sont pas gestionnaires de services de soins.

Statut du collectif

- ✧ Les associations membres sont associées, avec accord écrit de leur CA
- ✧ Les décisions sont votées à l'unanimité
- ✧ L'accueil d'un nouveau membre est soumis à l'accord du collectif sur présentation de son projet

Fonctionnement et engagement du collectif

Les décisions sont collectives et prises à l'unanimité par les membres adhérents. Il est possible de voter par mail.

Les membres du collectif fonctionnent avec les outils suivants :

- ✧ création d'un portail collaboratif, via une liste de discussion
- ✧ rencontre deux fois par an, sur le site de chaque association
- ✧ intendance « maison »
- ✧ un rapporteur par rencontre, chargé de la rédaction du rapport de la journée et de la liaison entre les membres et du partage des informations collectées jusqu'à la prochaine rencontre.
- ✧ un thème est choisi à l'unanimité pour chaque rencontre

Chaque organisme partenaire s'engage à participer à la vie du réseau :

- ✧ en participant aux réunions annuelles,
- ✧ en prenant en charge l'organisation de la réunion lorsqu'elle se déroule dans ses locaux (ordre du jour, organisation pratique de la journée, invitations, animation de la journée, compte-rendu...)

Cette charte est susceptible d'évoluer régulièrement, sa modification se fera en accord avec membres signataires de la charte et aura valeur de réengagement au sein du collectif.

Charte « Les p'tits cailloux »

Nom de l'organisme et adresse de l'organisme adhérent :

Nom et qualité d'un responsable de l'organisme adhérent :

En qualité de membre adhérent / associé (barrez la mention inutile)

Je sous-signé(e), Mme/Mlle/M.

certifie avoir pris connaissance des termes de la charte et m'engage à en respecter les différents points.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »),